



Champlain Solidarité

PARTAGE

Lancé en juin 2008 par la société de gestion Financière de Champlain, le FCP Champlain Solidarité est un fonds de partage éthique qui exclut notamment les secteurs du tabac, de l'alcool, de l'armement. L'épargnant qui souscrit ce fonds versera 75 % des dividendes distribuables aux sept associations partenaires, à parts égales. Ces associations sont : les Blouses roses (animations hospitalières), Enfants du Mékong (aide à l'enfance), Fondation d'Auteuil (aide à de jeunes en grande difficulté), la MIE de pain (aide d'urgence), les Papillons blancs (handicap mental), les Petits Frères des pauvres et Une chorba pour tous (aide d'urgence).

Secteurs d'activité financés : social et logement, solidarité internationale.

Chiffre clé : l'encours total de la Financière de Champlain est de 150 millions d'euros.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES ET FISCALES

Sécurité : le risque de variation de la part est élevé .

Disponibilité : cinq ans minimum.

Performance en 2009: + 24,46 % (hors versement du don).

Fiscalité : fiscalité du don, amendement Finansol (voir page 12).

INFORMATIONS PRATIQUES

Montant de souscription : 1 part.

Profil des épargnants : personnes physiques.

Pour souscrire : Financière de Champlain, 3, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. : 01 58 18 37 51, site : www.financieredechamplain.fr, courriel : contact@champlain.fr

Code ISIN : FR0010608521. Souscription possible depuis n'importe quelle banque en communiquant ce code. Attention, dans ce cas, des frais supplémentaires peuvent être demandés lors de la souscription.